Concours D-E 2022

Rapport de jury
Épreuve orale d'anglais

I – Statistiques

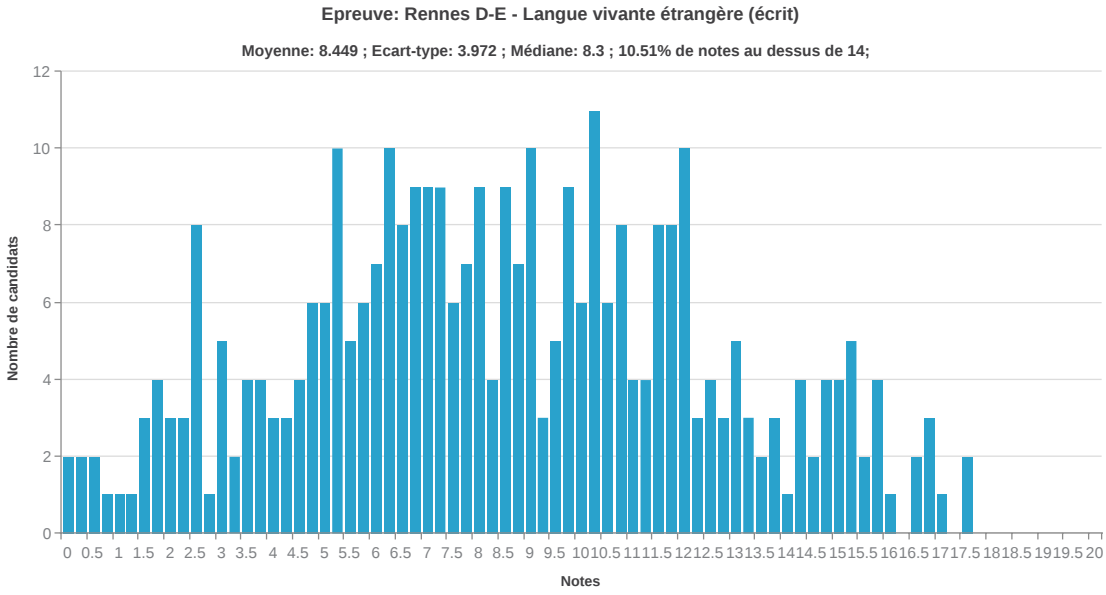

II – Rapport

Version

Le texte choisi provenait d'un article du *New York Times*, et était écrit dans un anglais abordable à toute personne prétendant se présenter à un concours d'une ÉNS. Le vocabulaire juridique ou semi-juridique qui abondait dans le texte (*allow/ban*, *overrule, court, justices*) aurait pu poser problème, n'eût été l'orientation « Droit et économie » du concours. La pertinence du sujet, le droit à l'avortement aux États-Unis, aurait aussi dû rendre le texte facile d'accès à toute personne un tant soit peu curieuse de l'actualité du monde anglophone. Il convenait cependant de bien analyser certaines structures afin de ne pas se laisser déborder par le texte (*one + -ing* par exemple), et surtout de bien garder en tête le contexte américain, notamment pour la traduction des noms de cas présentés à la Cour Suprême, ou pour certains processus légaux.

S'il peut être concevable de ne pas être parfaitement familier avec toutes les nuances du droit constitutionnel américain, le jury a été plus que surpris de certaines propositions de traduction qui renversent allègrement les frontières du bon sens : les juges de la Cour Suprême sont ainsi devenus des « cours de justice », des « juridictions », voire des « justiciers » ou des « justiciables ». Outre les éléments techniques, qui relèvent de la spécialité du concours et dont l'on pouvait s'attendre à ce qu'ils soient connus, le jury s'inquiète de l'absence de connaissance de certaines personnes quant à l'anatomie féminine : *womb*, explicitement désigné dans le texte comme le lieu de gestation du fœtus, a ainsi été traduit par « vagin », « placenta », « ovule », ou pire, « coque » ou « poche ». Bien que les sciences naturelles ne soient pas au programme de ce concours, de telles erreurs montrent une absence inquiétante de connaissances fondamentales de la part certaines personnes.

Il est vrai que le texte posait plusieurs difficultés. La deuxième phrase du premier paragraphe (*The Constitution, it said, did not allow…*) demandait une attention particulière : le pronom *it* renvoyait ici à la Cour Suprème, et non à la Constitution, dont la position grammaticale se suffisait à elle-même, sans besoin de rappel pronominal. Il convenait ici soit de fusionner les deux phrases (« La Cour Suprême a posé une limite… en disant que la Constitution... »), soit de conserver de façon très claire cette incise (« a-t-elle dit/dit-elle/a dit la Cour »). D'autres complications venaient d'expressions imagées, comme *a way* (paragraphe trois), qui ne pouvait être traduit littéralement par « un chemin » ou « une voie », mais devait se rendre par « une façon » ou « un moyen », et d'expressions figées, par exemple *in so many words*, dont l'on pouvait deviner au vu du contexte qu'elle signifiait « aussi explicitement que cela », ou « à proprement parler ».

Il convient de rappeler que le texte devait être traduit dans un français grammaticalement et syntaxiquement correct. Une orthographe parfaite était bien sûr attendue, aussi bien dans la construction des formes verbales (accord des participes passés, conjugaison) que dans l'écriture de certains termes (« cour », par exemple, a subi des modifications étonnantes). Cela est souvent répété, dans tous les concours de ce niveau, mais une traduction mot à mot, calquant exactement les structures de la langue anglaise, est loin d'être suffisante – d'autant qu'elle ne donne que très rarement un résultat acceptable sémantiquement. Il s'agit d'un concours de recrutement d'élèves-fonctionnaires, et l'on est en droit d'attendre des personnes prétendant à ce statut une maîtrise parfaite de la langue française. Le jury attire donc tout particulièrement l'attention de la prochaine cohorte sur ce point.

Thème

Le texte choisi pour cette épreuve était tiré d'un article du *Monde.* Il ne relevait pas cette fois de l'actualité la plus brûlante, mais unissait regard français sur le monde anglophone, géopolitique, et économie. Les tournures étaient souvent plus simples à comprendre qu'à disséquer ou traduire ; il s'agissait donc de s'adapter son expression au modèle linguistique anglais, mais aussi d'analyser correctement des structures françaises qui n'étaient pas toujours aussi simples qu'elles le semblaient.

Le lexique lui-même était relativement facile d'accès ; certaines spécificités du Commonwealth ne devaient pas être de grands obstacles pour quiconque aurait étudié un tant soit peu l'histoire britannique contemporaine – *high commissioner*, par exemple, qui se traduit par « haut-commissaire », était un titre extrêmement répandu dans les colonies britanniques, et dont l'on aurait pu s'attendre à ce qu'il soit connu. Certaines copies semblent avoir cherché des difficultés là où elles n'avaient pas lieu d'être ; les systèmes de propulsion des sous-marins (eux-mêmes souvent transformés en *undersea boats* et autres inventions amusantes) pouvaient s'exprimer très simplement, en utilisant un adjectif : *nuclear submarine* ou *conventional submarine* suffisait, nul besoin de périphrases torturées. Rappelons au passage qu'un sous-marin à propulsion nucléaire n'est pas un sous-marin nucléaire lanceur d'engins : le premier est alimenté par une pile nucléaire, le second tire des armes nucléaires, ce qui n'est pas exactement la même chose.

Une bonne maîtrise des subtilités de la langue anglaise aurait dans de nombreux cas allégé considérablement les traductions, en évitant notamment les dites périphrases. Les copies les plus fluides ont souvent été celles qui n'ont pas hésité à changer les catégories grammaticales, soit par l'utilisation de noms adjectivés (*joint defense program* au lieu de *program of common defense*), soit par le recours à un verbe au lieu d'un substantif (*when it was announced* plutôt que *at the time of its announcement*). De même, il était pertinent d'utiliser des expressions imagées (pour « faire parler de soi », *caused a ruckus, created a kerfuffle*, *was the talk of the town* étaient à privilégier plutôt que *made itself talked about* ou *made people talked about it*) ; certains faux-amis, comme « durable », se laissaient aisément contourner par l'utilisation d'adjectifs composés, comme *long-lasting*.

Bien sûr, tout cela impliquait déjà une maîtrise des règles fondamentales de la langue anglaise. L'on s'attendait ainsi à une connaissance des adjectifs de nationalité (*British*, et non *Britain*, qui désigne la principale île du Royaume Uni), de l'utilisation des articles définis (omission de *the* devant la plupart des

pays ou noms géographiques, sauf dans le cas non négligeable du Royaume Uni et des États-Unis), ou de l'expression des sommes d'argent (*billion* restant invariable quant il est utilisé pour une somme précise – *55 billion euros* par exemple). Les spécificités de la langue incluaient aussi le choix des temps utilisés, le *present perfect* étant à réserver pour les actions passées ayant une influence sur le présent, tandis que le *preterit* s'emploie pour désigner des événements ponctuels dans le passé. Enfin, même s'il s'agit plus là d'une subtilité linguistique, voire stylistique, il était souvent utile de modifier légèrement la structure des phrases pour rendre leurs pendants anglais plus clairs – par exemple, en évitant une trop grande séparation entre verbe et complément direct.

Commentaire général concernant la traduction

Le jury rappelle que la traduction est un exercice qui se prépare tout au long de l'année. Premièrement, la lecture d'articles politiques, économiques et juridiques aussi bien en anglais qu'en français permettra d'acquérir des expressions idiomatiques et un vocabulaire idoine dans les deux langues. Une consultation d'articles dans les deux langues sur le même sujet sera particulièrement bénéfique, en ce qu'elle permettra d'absorber des expressions et tournures et de se constituer un lexique personnel. Le jury conseille, au fil des lectures, la constitution d'un carnet de vocabulaire. Deuxièmement, le travail grammatical est essentiel en version comme en thème pour permettre une compréhension exacte des textes ainsi qu'une expression correcte et fluide.

Questions

Un nombre certain de copies a su respecter les exigences de l'exercice en fournissant des réponses réfléchies, structurées et argumentées de manière riche. Cela implique une préparation tout au long de l'année par la lecture régulière de l'actualité et la constitution de dossiers sur les grands thèmes sociétaux, politiques et juridiques contemporains afin de pouvoir nourrir une réflexion solide avec des exemples historiques et contemporains diversifiés ainsi que des références théoriques précises et pertinentes qui servent réellement l'argumentation.

Le jury rappelle l'importance de la lecture attentive des questions. La deuxième question a en effet donné lieu à de nombreuses compositions trop générales, alors qu'il fallait ici réfléchir sur le problème de l'immobilier en particulier. Il ne s'agit pas là d'un domaine anecdotique : comme il s'agit d'un des rares secteurs de l'économie pour lequel la demande est toujours présente, l'on pouvait s'attendre à une réflexion prenant en compte particulièrement les tensions de ce domaine.

De manière générale, le jury a été surpris que certains éléments continuent de poser problème. Un nombre non négligeable de copies présentait ainsi des soucis de construction et d'argumentation ; rappelons qu'une argumentation claire passe nécessairement par une introduction, un développement de préférence construit, et une conclusion, afin de ne pas être prise pour une simple logorrhée. Par ailleurs, cette construction doit correspondre à une pensée analytique, et non à une description de la situation ou à une répétition du texte ; si l'article qui sert de fondement à l'exercice doit être cité et mentionné précisément, il ne doit pas être simplement recopié.

Il s'agit aussi de ne pas oublier la dimension linguistique de l'exercice, qui requiert une maîtrise sans faille de la langue anglaise. Cela passe par l'utilisation d'un vocabulaire approprié, qui n'a pas forcément à être technique, mais qui doit au moins être clair – d'autant plus dans le cas de questions relevant du secteur de compétence des personnes se présentant au concours. La langue elle-même – grammaire, orthographe, et ainsi de suite – doit aussi être consolidée. Un nombre trop important de copies laisse passer des confusions lexicales (*economic* et *economical* par exemple), ou se laisse berner par des erreurs que l'on penserait dépassées depuis longtemps, comme la formation des verbes (qu'il s'agisse du choix des temps ou de leur construction), le recours à des calques du français, ou la confusion entre les pronoms relatifs et personnels (*who, whose,* et *whom* utilisés de façon interchangeable, les pronoms masculins, féminins, neutres, singuliers et pluriels mélangés en un continuum indéchiffrable).